

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 6 juin 2024

Date d'affichage
Le 17 juin 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : douze juin

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI –Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Linda OLSZEWSKI – Mme Christiane BERAUD

Procurations : Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
Mme Linda OLSZEWSKI a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024

Le Procès-verbal de la séance 10 avril 2024 est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse,

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 6 juin 2024

Date d'affichage
Le 17 juin 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : douze juin

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI –Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Linda OLSZEWSKI – Mme Christiane BERAUD

Procurations : Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
Mme Linda OLSZEWSKI a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

ASSISTANT DE LANGUE GERMANOPHONE – SIGNATURE DES CONVENTIONS DE CO-FINANCEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le dispositif instauré par le Département de la Moselle permettant aux communes de recruter des assistants de langue germanophone auprès des élèves mosellans de maternelle et d'élémentaire ;

En Moselle, pour offrir aux jeunes dès le plus jeune âge les compétences clés pour vivre, évoluer et travailler dans une Grande Région Transfrontalière, le Département de la Moselle accompagne les communes dans la mise en œuvre de ces actions

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Freyming-Merlebach du 07 juillet 2023 instaurant une convention de subvention des assistants en langue germanophone auprès des élèves mosellans de maternelle et d'élémentaires.

Vu l'accord des conseils d'écoles des communes de Seingbouse, Henriville, Cappel et des écoles du regroupement scolaire de Betting, Béning.

Vu l'avis favorable de la commune de Seingbouse de porter le projet pour les communes de de Seingbouse, Henriville, Cappel et le regroupement scolaire de Betting- Béning et de mutualiser les postes d'assistant de langue Germanophone.

Considérant l'intérêt de développer l'apprentissage précoce de la langue du voisin ;

Considérant la nécessité de répondre aux attentes de part et d'autre de la frontière afin de faciliter l'insertion des jeunes et d'assurer leur avenir ;

Les partenaires de la Grande Région partagent de très nombreux enjeux communs : sociaux, économiques et culturels, traduits depuis plusieurs années par la mise en œuvre de multiples projets de coopération transfrontalière.

Ainsi, les partenaires réunis au sein du projet Sesam'GR ont proposé la réalisation d'actions communes en temps scolaire et hors temps scolaire, relevant de l'éducation formelle mais aussi non-formelle favorisant à la fois une communauté d'apprentissage ainsi que des environnements propices à l'expérimentation, à la création collective et à l'innovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

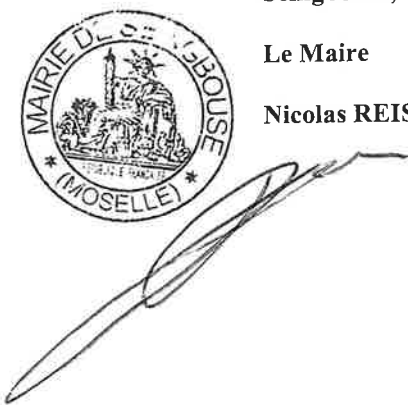
- D'autoriser Monsieur le Maire d'être porteur du projet d'assistants de langue germanophone pour les communes de Cappel, Henriville, et le regroupement scolaire de Betting-Béning
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-financement avec le département de la Moselle telle qu'annexée à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-financement avec la communauté de Communes de Freyming-Merlebach telle qu'annexée à la présente ;
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Seingbouse,

Le Maire

Nicolas REISCH



Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 6 juin 2024

Date d'affichage
Le 17 juin 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre
Et le : douze juin
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI –Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Linda OLSZEWSKI – Mme Christiane BERAUD

Procurations : Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
Mme Linda OLSZEWSKI a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

CREATION DE DEUX POSTES

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la décision de mettre à disposition des assistants de langue germanophone, il convient de renforcer les effectifs du service animation.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de deux emplois d'agent d'animation à temps non complet, soit 19,60 /35^{ème} pour assurer la fonction d'assistant de langue germanophe à compter du 2 septembre 2024
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation , au grade d'adjoint d'animation.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent d'animation, sur la base du 1er échelon

Le conseil, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Seinghouse,

Le Maire

Nicolas REISCH



Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 5 juin 2024

Date d'affichage
Le 17 juin 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : douze juin

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Alain GRASSO**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD – Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL – M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH – Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN ASSISTANT EDUCATIF GERMANOPHONE AVEC LES COMMUNES DE CAPPEL, HENRIVILLE ET DU REGROUPEMENT SCOLAIRE BETTING - BENING

Dans le cadre de la création de deux postes d'assistant éducatif germanophone, Madame l'adjointe rappelle qu'il a été décidé de mettre à disposition des communes de CAPPEL, HENRIVILLE, et du regroupement scolaire BETTING-BENING un assistant éducatif germanophone recruté sous le cadre d'emploi d'agent d'animation selon un planning défini.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition partielle de cet agent avec les communes de CAPPEL et HENRIVILLE, et le regroupement scolaire BETTING-BENING. Les conventions seront en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition partielle d'un assistant éducatif germanophone avec les communes de CAPPEL, HENRIVILLE, et le regroupement scolaire BETTING-BENING
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Seingbouse, le 12 juin 2024

Le Maire

Nicolas REISCH



Seingbouse,

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Date de la Convocation
Le 6 juin 2024

Date d'affichage
Le 17 juin 2024

Séance du :

L'an : deux mil vingt quatre

Et le : douze juin

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI – Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Linda OLSZEWSKI

Procurations : Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO
Mme Linda OLSZEWSKI a donné procuration à Mme Delphine CAGIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN
PARKING AUX ABORDS DU LOCAL DES ARBORICULTEURS**

Dans le cadre des travaux de création d'un parking aux abords du local des arboriculteurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un maître d'œuvre suivant la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

Trois cabinets d'étude ont été sollicités, seuls deux ont répondu.

- 🚩 BEST CONCEPTION sis à METZ 3 place Raymond Mondon pour un montant de 26 169,76 € H.T soit 31 403,71 € T.T.C.
- 🚩 ADL INGENIERIE sis à SARRGUEMINES, 14 rue de la Cité pour un montant de 18 964,11 € H.T soit 22 756,94 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir l'offre du cabinet ADL INGENIERIE de SARREGUEMINES pour un montant de 18964,11 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De suivre la proposition de Monsieur le Maire et de retenir ADL INGENIERIE sis à SARRGUEMINES, 14 rue de la Cité pour un montant de 18 964,11 € H.T soit 22 756,94 € T.T.C
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à la réalisation de ce marché.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse,

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*